

## Transfert de l'enregistrement, la DDFIP39 et LES FAITS ALTERNATIFS

Effectifs: 5 agents > 6 agents

**Technicité**: Agents nouvellement affectés > agents expérimentés

Assurément, dans **NOTRE réalité**, ces 2 affirmations paraissent erronées.

Pourtant dans un courrier envoyé aux usagers en date du 28/08/2017, la DDFIP39 justifie la réorganisation de l'enregistrement par cette phrase :

« Un service de plus grande taille dédié à la mission de l'enregistrement offre davantage de disponibilité et de technicité aux usagers qui y recourent ».

## Sachant que :

- les effectifs de la mission enregistrement sont passés de 6 au 1/01/2017 à 5 au 01/09/2017,
- un agent nouvellement affecté a remplacé un agent en poste depuis de nombreuses années,

Nous ne pouvons que traiter par l'absurde ce courrier laissant penser aux usagers de l'enregistrement qu'ils seront mieux traités.

La CGT 39 ne manquera pas, lors des prochaines instances, d'évoquer cette curieuse façon de vanter les mérites des restructurations en évoquant des éléments factuellement faux.

La CGT39 regrette vivement la technique qui consiste à mettre en porte-à-faux les agents et les usagers en faisant croire à ces derniers que les effectifs sont mieux dotés et plus compétents.

Personne n'est dupe, les restructurations sont uniquement le fruit des contraintes budgétaires et des choix organisationnels éloignés de toute réalité de travail.

## Non, le service public n'est pas en mesure de faire mieux avec moins. Encore faut-il avoir l'honnêteté de le reconnaître.

La CGT Finances Publiques 39 assure les collègues de l'enregistrement de son soutien et continuera à jouer dans les instances son rôle de représentant des intérêts du personnel comme elle le fait depuis de nombreuses années, beaucoup plus près des réalités du terrain que ne semble l'être une direction départementale incapable d'assumer ses choix d'organisation.